

Enseignant ou enseignante en classe dédoublée GS, CP et CE1 pour toutes les écoles situées en éducation prioritaire (REP+ ou REP)

Textes de référence

- Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 : Refondation de l'éducation prioritaire
- Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 : Programme d'enseignement de l'école maternelle
- Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 : Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège
- Arrêté du 17-7-2018 Programmes d'enseignement /Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification

Guides et vademecum pour les apprentissages au CP et au CE1 - Recommandations pédagogiques pour l'école primaire

Cadre général

Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100 % de réussite au CP et, partant, de réussite à l'école primaire. Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Les objectifs de la mesure de dédoublement des classes sont aussi :

- l'amélioration du climat scolaire dans les classes ;
- l'amélioration des conditions de travail des professeurs ;
- la personnalisation accrue des pratiques d'enseignement ;
- le renforcement des formations et de l'accompagnement des professeurs.

Profil du poste

Mission

Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et selon le projet d'école et le projet de réseau validés par les autorités académiques, il s'agira :

- d'assurer l'enseignement dans une classe dédoublée comprenant des élèves de GS et/ou de CP et/ou de CE1 ;
- de construire des parcours personnalisés pour chacun des élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins ;
- d'inscrire son enseignement en cohérence avec l'équipe en s'inscrivant dans le parcours de l'élève.
- de prendre en compte les résultats aux évaluations nationales repères.

Compétences et qualités requises

Ce poste spécifique nécessite :

- Une bonne connaissance des programmes en vigueur et des dernières recommandations pédagogiques pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

- Une bonne connaissance des apports récents de la recherche dans le domaine du Lire-Écrire, de l'enseignement explicite, de la différenciation.
- Une bonne connaissance du système éducatif et du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Des aptitudes au dialogue et au travail en équipe.
- Une capacité à concevoir une organisation des apprentissages en dispositif dédoublé.
- Une capacité à se former

Qualifications requises

Une ancienneté minimum de trois années entières d'enseignement est nécessaire pour être éligible à une inscription dans le vivier.

Une expérience du travail dans le niveau d'enseignement concerné et/ou en éducation prioritaire peut constituer un atout.

Contexte administratif

Situation administrative

Poste à temps complet

Les écoles en REP + - Les écoles en REP

C. Monet (mat + élém) – Angers

J. Prévert (mat + élém) – Angers

P. Valéry (mat + élém) – Angers

J. Verne (mat + élém) – Angers

Voltaire (mat + élém) – Angers

P. et M. Curie (prim) – Angers

R. Desnos (mat + élém) – Angers

A. Ferraro (mat + élém) – Angers

A. Fratellini (prim) – Angers

Laréveillère (prim) – Angers

Montesquieu (mat) – Angers

J.J. Rousseau (mat + élém) – Angers

M. Talet (prim) – Angers

A. Bronte (mat) – Cholet

C. et E. Bronte (élém) – Cholet

Les Richardières (mat + élém) – Cholet

C. Perrault (élém) – Saumur

Petit Poucet (mat) – Saumur

Les Violettes (mat) – Saumur

G. Philipe (mat) – Trélazé

P. Fort (élé) – Trélazé

J. Prévert (mat) – Trélazé

H. et Y. Dufour (élém) – Trélazé

La Maraîchère (mat + élém) – Trélazé

R. Daguerre (prim) – Trélazé

Dispense d'entretien pour les enseignants et enseignantes :